



bail commercial quand le proprietaire est en liquidation judiciaire

Par **baranger**, le **03/03/2010** à **23:07**

bonjour,
j'ai pris ma premiere entreprise en mars 2006 avec un bail commercial qui courait jusqu'a mars 2007, j'ai envoyé une simple lettre avec accusé de reception a mon bailleur en octobre 2006 lui demandant le renouvellement du bail puis...plus rien...aujourd'hui je voudrais revendre mon entreprise et là on me dit que mon bail n'est pas valable..premiere semonce..ensuite pour faire simple mon bailleur est en redressement judiciaire..on me dit de contacter maitre..... pour faire une demande par huissier a maitre....afin de pouvoir avoir ce renouvellement...ensuite on me dit que le bail coure depuis mars 1998 et qu'il est vraiment temps de le faire..aussi ceci est un appel urgent au solutions qui s'imposent pour moi..j'avoue que mettre le pluriel pour les solutions est exclusivement moral...d'avance merci pour vos réponses.

Par **PCARLI**, le **04/03/2010** à **08:32**

Bonjour,

Le bail d'un an que vous avez sign n'était-il pas un bail "dérogatoire", dit bail américain ?

Etes-vous toujours dans les lieux ?

Avez-vous toujours payé le loyer ?

A qui le payez-vous actuellement ?

Ces questions vous paraîtront simplistes - et même dans déjà vos explications - mais elles sont essentielles

Cordialement